

# COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 2 JUIN 2020 – 18 H00

L'an deux mil vingt, le mardi 2 juin à 18h, les membres composant le Conseil Municipal de Provins se sont réunis au Centre Culturel et Sportif Saint-Ayoul, sur la convocation et sous la présidence du Maire en application des règles dérogatoires mises en place pour l'organisation des conseils municipaux pendant l'état d'urgence sanitaire.

Etaient présents	M.LAVENKA, M. JEUNEMAITRE, Mme CANAPI, M. PATRON, Mme PRADOUX, M. MARCHAND, Mme BAALI-CHERIF, M. PERRINO, Mme RAMEAUX, Mme ROUYEYRE, Mme MARTIN, Mme CAMUSET, M. BENECH (arrivé à 18h04), M. JIBRIL, M. PERCHERON, M. GAUFILLIER, Mme OCANA, M. DEMAISON, Mme SPARACINO, Mme MAHIEU, M. VAUVRE, M. ROUSSEAU, M. GRAJQEVCI, Mme DAMEME, M. RAFIK, Mme HOTIN-LETANG, Mme ENAMA, Mme MORIN, M. MONNICAULT, M. BOUDIGNAT, Mme PETROFFE, M. DELVAUX, Mme SEGUIN
Excusé(s) représenté(s)	/
Excusé(s) non représenté(s)	/
Absent(s)	/
Secrétaire de séance :	M. JEUNEMAITRE

. Nombre de Conseillers en exercice :	33.
. Nombre de Conseillers présents :	33.
. Nombre de Conseiller(s) représenté(s) :	0.
. Nombre de Conseiller(s) excusé(s) non représenté(s) :	0.
. Nombre de Conseiller(s) absent(s) :	0.
. Date de la convocation : 27 mai 2020	

---oooOooo---

Monsieur LAVENKA annonce le décès de M. Robert PARISOT à l'âge de 97 ans. Figure provinoise, héros de guerre, il était l'incarnation du courage physique et moral. Médaillé militaire, officier de 2 ordres nationaux, croix de guerre, il a été exemplaire, jusqu'à son dernier souffle, dans la défense des idéaux patriotiques.

Monsieur LAVENKA propose, en sa mémoire, de respecter une minute de silence.

#### DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité (32 voix "pour"), M. JEUNEMAITRE est désigné secrétaire de séance.

Arrivée de M. BENECH

oooOooo

### ADMINISTRATION GENERALE

#### 2020.34 - COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL : FIXATION DU NOMBRE ET DESIGNATION DES MEMBRES

A l'unanimité (31 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De porter le nombre de commissions municipales à **neuf (9)** comprenant 8 membres chacune et selon annexe jointe affichée avec le présent compte rendu.
- ⇒ La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

#### 2020.35 - ELECTIONS DES DELEGUES APPELES A SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES, JURYS DE CONCOURS ET TOUTES AUTRES COMMISSIONS PREVUES PAR LES DISPOSITIONS DU CODE DES MARCHES PUBLICS

La représentation est proportionnelle aux nombres d'élus de chaque groupe soit 4 délégués pour le groupe majoritaire et 1 délégué pour le groupe minoritaire, ce qui donne la liste suivante après vote du conseil sur la liste candidate

Votants :	33
Bulletins Nuls :	4
Suffrages exprimés :	29

A la majorité (29 voix « pour »), et selon les règles du Code Général des Collectivités Territoriales, art. L.2121-22, la liste suivante a été élue :

Le Maire ou l'adjoint délégué à l'urbanisme et aux travaux	
5 délégués titulaires :	<u>Liste "Olivier Lavenka – Aïmons Provins"</u> <ul style="list-style-type: none"><li>- Valentin GRAJQEVCI</li><li>- Josiane MARTIN</li><li>- David ROUSSEAU</li><li>- Wilfried VAUVRE</li><li>-</li></ul> <u>Liste "Provins Ensemble"</u> <ul style="list-style-type: none"><li>- Patrice BOUDIGNAT</li></ul>
5 délégués suppléants :	<u>Liste "Olivier Lavenka – Aïmons Provins"</u> <ul style="list-style-type: none"><li>- Manon MORIN</li><li>- Bruno PERCHERON</li><li>- Mohamed RAFIK</li><li>- Jocelyne ROUYEYRE</li></ul> <u>Liste "Provins Ensemble"</u> <ul style="list-style-type: none"><li>- Jean-Philippe DELVAUX</li></ul>

## 2020.36 – ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS POUR TOUTES LES PROCEDURES DE DSP DE LA COLLECTIVITE

Les listes doivent comporter outre le Maire ou l'adjoint délégué, le président de la commission, 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants qui seront élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste (4 sièges pour le groupe majoritaire ; 1 siège pour le groupe minoritaire).

Monsieur LAVENKA rappelle les dispositions réglementaires et donne la liste des membres issus du groupe "Olivier Lavenka – aimons Provins" et le membre du groupe "Provins Ensemble".

Il propose que soit procédé au vote à main levée. Cette proposition ayant recueillie l'avis favorable du conseil municipal à l'unanimité, il est procédé au vote.

Votants : 33  
 Abstention : 0  
 Suffrages exprimés : 33

A l'unanimité (33 voix « pour »), et selon les règles du Code Général des Collectivités Territoriales, art. L.1411-1 et plus particulièrement L.1411-5, la liste suivante a été élue :

Le Maire ou l'adjoint délégué à l'urbanisme et aux travaux	
5 délégués titulaires :	<p><u>Liste "Olivier Lavenka – Aimons Provins"</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Valentin GRAJQEVCI</li> <li>- Josiane MARTIN</li> <li>- David ROUSSEAU</li> <li>- Wilfried VAUVRE</li> </ul> <p><u>Liste "Provins Ensemble"</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Patrice BOUDIGNAT</li> </ul>
5 délégués suppléants :	<p><u>Liste "Olivier Lavenka – Aimons Provins"</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Manon MORIN</li> <li>- Bruno PERCHERON</li> <li>- Mohamed RAFIK</li> <li>- Jocelyne ROUVEYRE</li> </ul> <p><u>Liste "Provins Ensemble"</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Jean-Philippe DELVAUX</li> </ul>

## 2020.37 – ELECTION DES DELEGUES APPELES A SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES COMPTES

La représentation est proportionnelle aux nombres d'élus de chaque groupe soit 4 délégués pour le groupe majoritaire et 1 délégué pour le groupe minoritaire.

Monsieur LAVENKA rappelle les dispositions réglementaires et donne la liste des membres issus du groupe "Olivier Lavenka – aimons Provins" et le membre du groupe "Provins Ensemble".

Il propose que soit procédé au vote à main levée. Cette proposition ayant recueillie l'avis favorable du conseil municipal à l'unanimité, il est procédé au vote.

Votants : 33  
 Abstention : 0  
 Suffrages exprimés : 33

A l'unanimité (33 voix « pour »), et selon les règles du Code Général des Collectivités Territoriales, art. L.2122-25 et R.2222-1 à R.2222-6, la liste suivante a été élue :

Commission de contrôle des comptes	
Le Maire ou l'adjoint délégué aux Finances et à la promotion territoriale	
5 délégués titulaires :	<p><u>Liste "Olivier Lavenka – Aimons Provins"</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Jérôme BENECH</li> <li>- Abdelhafid JIBRIL</li> <li>- Julie HOTIN-LETANG</li> <li>- Bruno PERCHERON</li> </ul> <p><u>Liste "Provins Ensemble"</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Patrice BOUDIGNAT</li> </ul>

- ⇒ La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

### **2020.38 - RENOUELEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S) DE PROVINS**

Monsieur LAVENKA rappelle les dispositions réglementaires et donne la liste des membres issus du groupe "Olivier Lavenka – aimons Provins" et le membre du groupe "Provins Ensemble".

Votants : 33  
 Abstention : 0  
 Suffrages exprimés : 33

A l'unanimité (33 voix « pour »), et selon la réglementation en vigueur, le Conseil Municipal a fixé le nombre de délégués du Conseil et a procédé à leur élection, qui a donné les résultats suivants :

Président :	<b>Olivier LAVENKA</b>
5 délégués :	<u>Liste "Olivier Lavenka – Aimons Provins"</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Delphine PRADOUX</li> <li>- Jocelyne ROUVEYRE</li> <li>- Abdelhafid JIBRIL</li> <li>- Augustine ENAMA</li> </ul> <u>Liste "Provins Ensemble"</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Margot SEGUIN</li> </ul>

### **2020.39 - REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES COMMISSIONS EXTRA-MUNICIPALES ET DE DIVERS ORGANISMES OFFICIELS OU EXTERIEURS**

Le Conseil Municipal a procédé à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein des commissions extra-municipales et des divers organismes officiels ou extérieurs, dans les conditions qui figurent dans l'annexe jointe affichée avec le présent compte-rendu.

A l'unanimité (33 voix « pour »).

### **2020.40 - REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE A VOCATION SCOLAIRE**

Le Conseil Municipal a élu, selon les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, ses délégués appelés à siéger au sein du Syndicat Mixte à Vocation Scolaire (SIVOS).

A l'unanimité (33 voix « pour »).

2 titulaires :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Laurent DEMAISON</li> <li>- Marie-Pierre CANAPI</li> </ul>
1 suppléant :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Joséfa OCANA</li> </ul>

### **2020.41 – REPRESENTATION DE LA VILLE DE PROVINS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE HLM « LES FOYERS DE SEINE ET MARNE »**

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De désigner Madame Chérifa BAALI-CHERIF, Adjoint au Maire chargé du logement pour siéger au conseil d'administration des « Foyers de Seine et Marne »
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ D'adresser en tant que de besoin copie de la présente délibération à Monsieur le Trésorier Principal.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

#### **2020.42 – REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'adopter ce règlement intérieur dans les conditions exposées par M. le Maire.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ D'adresser en tant que de besoin copie de la présente délibération à Monsieur le trésorier principal.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

#### **2020.43 – SOUTIEN AUX COMMERCES DE CENTRE-VILLE – CONTRAT CO'MERCEA « Provins-Commerces » - AVENANT « OPERATION Provins-Bon-Commerces » - MODIFICATIF DE LA DELIBERATION N°2020.21**

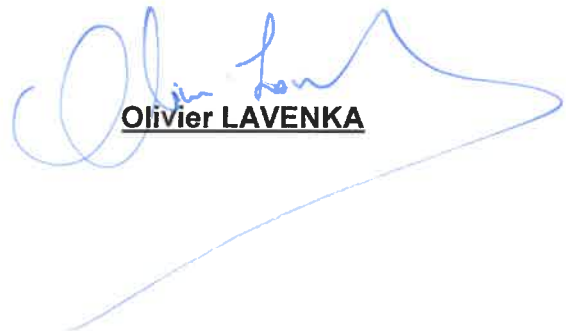
A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'approuver les modifications des Conditions Générales de Vente et des Conditions Générales d'Utilisation suite au don de 15 000 € du Rotary Club.
- ⇒ De dire que les autres dispositions de la délibération n°2020.21 du 7 mai 2020 sont inchangées
- ⇒ D'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

oooOooo

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 18h50.*

Le Maire,



**Olivier LAVENKA**